



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes  
du Cégep de Rivière-du-Loup**

Février 2018

## **Introduction**

Le Cégep de Rivière-du-Loup est un établissement d'enseignement collégial public. Il a révisé sa Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP), que son conseil d'administration a adoptée le 23 octobre 2017. Elle a été reçue par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Mise en vigueur dès son adoption, la politique inclut une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) au sens du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

La révision de la politique a amené le Collège à préciser, entre autres, certains éléments liés aux phases d'élaboration d'un programme et à tenir compte d'une suggestion émise par la Commission concernant la collecte de données pour l'évaluation d'un programme.

## Évaluation de la politique

La Commission a évalué la PIGP du Cégep de Rivière-du-Loup, lors de sa réunion tenue le 20 février 2018. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011<sup>1</sup>. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP ainsi que les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique du Collège s'applique aux programmes offerts à la formation ordinaire et à ceux offerts à la formation continue. Elle est constituée de huit sections en plus de la présentation en introduction des assises de la politique. Les sections portent sur le cadre de référence, sur l'objectif de la politique, sur les valeurs, sur l'organisation des programmes d'études, sur les phases du cycle de gestion des programmes, sur l'éthique au regard de la gestion des données, sur l'utilisation des citations et des références de même que sur les mécanismes de révision et d'autoévaluation de la politique. Enfin, les références, les définitions et des documents relatifs à la gestion de programme se retrouvent en annexes de la politique.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

## **Finalités et objectifs**

La politique du Cégep de Rivière-du-Loup présente des finalités et un objectif qui guident les pratiques d'évaluation de ses programmes. L'objectif vise de manière explicite l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte. Sa formulation est claire et son atteinte peut être mesurée. De plus, le texte expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

## **Partage des responsabilités**

La politique définit clairement, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, les responsabilités des intervenants, des comités et des personnes responsables de la mise en œuvre des moyens pour atteindre l'objectif. C'est la Direction des études et la Direction de la formation continue qui sont responsables de l'évaluation continue des programmes. Chacune des directions est aussi responsable de la mise en œuvre de la politique, mais il revient à la Direction des études de l'évaluer et de la réviser.

Ce sont les conseillers pédagogiques qui mettent en œuvre le processus d'évaluation continue dans leurs programmes respectifs, depuis la collecte des données jusqu'à la consignation des résultats dans un rapport présentant les points forts et des points à améliorer. Les équipes-programme interviennent dans le processus d'amélioration continue, notamment par la proposition d'objectifs d'amélioration et la mise en œuvre du plan d'action. La composition de ces équipes-programme et leur mandat sont précisés dans la politique. En fin d'année scolaire, un bilan sur l'état des programmes est présenté à la Commission des études et au conseil d'administration par les deux directions. La Commission note que le partage des responsabilités couvre les aspects essentiels et est adapté à la réalité de l'établissement.

La participation des principaux intéressés par le programme évalué est prévue lors de la collecte des données auprès des professeurs, des étudiants, des diplômés et d'autres intervenants, le cas échéant. En révisant sa politique, le Collège a précisé que des représentants du marché du travail et des universités seront consultés pour les critères d'évaluation qui les concernent.

## **Système d'information sur les programmes**

Le Collège procède à une collecte en continu des données pour tous ses programmes. Un tableau de bord est produit et analysé par le Service du cheminement scolaire. Il comporte les données concernant la provenance des étudiants, les indicateurs de réussite et les résultats à atteindre. La Commission comprend qu'en plus des données et des indicateurs locaux, le Collège se réfère à des données et indicateurs provinciaux. La

politique précise également le type de données à considérer pour chacun des six critères d'évaluation. La collecte d'un échantillon de plans de cours, d'instruments d'évaluation ainsi que de données perceptuelles est administrée par le Service de développement pédagogique. Prenant en compte l'ensemble de ces données, la Direction des études et la Direction de la formation continue présentent le rapport d'évaluation continue reflétant la situation du programme aux équipes-programme. La Commission considère que le système d'information permet au Collège de suivre l'évolution de la mise en œuvre de ses programmes et d'en apprécier les résultats.

## **Mode de détermination des programmes d'études à évaluer**

Le Collège privilégie un processus continu d'évaluation des programmes. La politique présente, pour la formation ordinaire, la répartition des programmes d'études à évaluer sur un cycle de neuf ans ainsi que les critères qui seront analysés pour chacune des années du cycle. L'automne 2015 est le point de départ du cycle d'évaluation. En ce qui concerne la formation continue, les moments d'évaluation sont adaptés à la réalité des programmes offerts. De plus, la politique présente certains éléments pouvant moduler cette planification, notamment lorsque des aspects d'un programme nécessitent des améliorations ou lors de l'implantation d'un nouveau programme.

## **Processus d'évaluation d'un programme**

La politique présente clairement les étapes de l'évaluation continue des programmes. Les critères permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme sont ceux demandés par la Commission. Présentés sous forme de schémas, les processus d'évaluation continue et d'amélioration continue des programmes sont adaptés à la réalité de la formation ordinaire et de la formation continue. Considérés comme le devis d'évaluation, ces processus précisent notamment les modalités de mise en œuvre, les personnes responsables des travaux à réaliser au cours de l'année et les échéanciers. Un bilan de l'évaluation est présenté annuellement par la direction aux divers intervenants du programme. Il comporte les points forts et les problématiques ciblées à partir du système d'information des programmes ainsi que des propositions d'action à entreprendre. Quant au processus d'amélioration continue, la détermination des objectifs de travail et l'élaboration du plan d'action découlent des constats de l'évaluation. La politique expose les modalités relatives au suivi de l'évaluation. Selon le secteur de formation, ce sont les comités de programme ou les équipes-programme qui assurent le suivi de l'évaluation. Le plan de travail est intégré au plan d'action des programmes ou des départements. Afin d'assurer la crédibilité de l'évaluation de programme, la Direction des études dépose, en fin d'année, le rapport sur l'état des programmes à la Commission des études et au conseil d'administration. En fin de cycle, un bilan complet d'évaluation par programme expose les constats de l'évaluation pour chacun des six critères et est soumis à la

Direction des études. Le contenu du rapport d'évaluation n'est pas précisé par la politique, ce que la Commission l'invite à faire.

## **Mécanismes d'autoévaluation et de révision de la politique**

La politique décrit le mécanisme d'autoévaluation de son application dont la Direction des études est responsable. En fin d'année, les intervenants dans la démarche d'évaluation continue des programmes sont consultés sur la manière dont les responsabilités ont été exercées, soit sur le critère de conformité dans l'application de la politique. Selon la politique, ils sont également consultés sur l'atteinte des objectifs des actions prioritaires dans les programmes. Ce faisant, la Commission comprend que l'autoévaluation couvre également le critère d'efficacité de l'application de la politique, soit l'atteinte de l'objectif de la PIEP qui concerne l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte.

Par ailleurs, la politique présente un mécanisme de révision de la PIEP. Au terme de l'autoévaluation de l'application de la politique et sur la base des résultats des consultations, la Direction des études soumet les propositions de modifications à la Commission des études. La Commission des études donne son avis sur la politique révisée au conseil d'administration, qui l'adopte, le cas échéant.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la Politique institutionnelle de gestion des programmes du Cégep de Rivière-du-Loup est **entièrement satisfaisante**. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Elle répond aux deux critères (exhaustivité et efficacité potentielle) et la Commission estime que la description des composantes et des éléments contenus dans la politique devrait contribuer à garantir la qualité des évaluations de programme et la prise en compte des résultats de ces évaluations dans la gestion des programmes.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

**Original signé**

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Stéphanie Baron-Arguin et Isa Vekeman-Julien

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**